



LE DIRECTEUR GENERAL

Arrêté
relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein du comité unique de
l'Etablissement public Caisse des dépôts et consignations

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 518-2, L. 518-11 et R. 518-1 à R. 518-12-1 ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code du travail ;
Vu la loi n° 96-452 du 28 mai 1996 modifiée portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, et notamment son article 34 ;
Vu le décret n° 98-596 du 13 juillet 1998 modifié relatif aux conditions de recrutement d'agents contractuels sous le régime des conventions collectives par la Caisse des dépôts et consignations et aux instances de concertation propres à cet établissement, notamment ses articles 5, et 10 ;
Vu le décret n°2018-449 du 5 juin 2018 modifié par le décret n°2022-1148 du 11 août 2022 relatif aux instances de concertation propres à la Caisse des dépôts et consignations portant création du comité unique de l'Etablissement public ;
Vu le décret du 12 juin 2025 portant nomination de M. Olivier SICHEL en qualité de Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs représentés au sein du comité unique de l'établissement public, arrêtés au 1er janvier 2026, sont de :

Effectifs représentés au sein du comité unique au 1er janvier 2026			Part des Femmes	Part des hommes
Femmes	Hommes	Total		
3895	2477	6372	61,13%	38,87%

Toute liste de candidatures, établie par une organisation syndicale, ou commune à plusieurs organisations syndicales, prend en compte les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs mentionnés ci-dessus.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur avec le prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique en 2026. Il sera publié, en application de l'article R.518-12-1 du code monétaire et financier, sur le site internet de l'établissement public.

Paris, le 1^{er} juin 2026

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations
Pour le directeur général et par délégation :

La directrice des ressources humaines de la Caisse des dépôts et consignation
Aurélie ROBINEAU-ISRAEL